

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 19 mai 2006

Monsieur Claude Brassard  
Pêches et Océans Canada  
Institut Maurice Lamontagne  
850, route de la Mer  
Case postale 1000  
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

**Objet : Demande d'avis à Pêches et Océans Canada**

Monsieur,

La commission d'examen conjoint chargée d'étudier le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna souhaite obtenir du ministère des Pêches et des Océans du Canada un avis écrit sur les éléments suivants, tant pour la période de construction du terminal qu'en exploitation :

- Effets observés ou estimés de la navigation maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent sur les collisions avec les mammifères marins ; le cas échéant, quelles sont les mesures mises en place au Canada jusqu'à maintenant pour réduire ce type de collision?
- Effets observés ou estimés de la navigation maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent sur l'ambiance sonore sous-marine et son impact sur les mammifères marins et les poissons ; le cas échéant, quelles sont les mesures mises en place au Canada jusqu'à maintenant pour atténuer les impacts sonores en milieu marin?
- Effets du passage des méthaniers, y compris les effets cumulatifs sur les composantes valorisées mammifères marins et poissons (au sens de la *Loi sur les pêches*), en tenant compte des mesures d'atténuation proposées par le promoteur, notamment en ce qui concerne les risques de collisions et l'ambiance sonore, tant dans l'estuaire que dans la route maritime des Escoumins à Gros-Cacouna.

...2

- Effets de l'aménagement et de la présence de la jetée, des ducs-d'Albe et des digues déflectrices de glace sur l'habitat du poisson. Pouvez-vous donner un aperçu des compensations exigibles en vertu de la *Loi sur les pêches* pour les pertes d'habitat du poisson dans le cadre du projet? Est-ce que la présence de l'installation portuaire changerait les conditions hydrodynamiques locales de façon à entraîner des modifications progressives à l'habitat du poisson dans le secteur.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 8 juin prochain, compte tenu que la deuxième partie de l'audience publique débute le 12 juin 2006 à Cacouna.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission